

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 octobre 2018

Le Conseil Municipal de la Commune d'ALBY-SUR-CHERAN s'est réuni le 30 octobre 2018 à 20 h30, sous la présidence de Jean-Claude MARTIN, Maire.

Présents : Mme Valérie PIROT, Mme Renée ROLLAND, M. Denis VARNIER, M. Michel FAVERON, M. David BASTIEN, M. Jean-Yves LEROY, Mme Mireille MALLINJOURD, M. Lionel ROLLAND, Mme Sylvie ADOR, Mme Chantal TOUSSART, Mme Stéphanie SCHMIDT

Absent(s) : Mme Béatrice ROEDERER, M. Patrice CAQUET, M. Bernard MIEVRE, Mme Dominique SEJOURNE

Pouvoir(s) : M. Patrice CAQUET (Procuration à M. Michel FAVERON), M. Bernard MIEVRE (Procuration à Mme Chantal TOUSSART), Mme Dominique SEJOURNE (Procuration à Mme Sylvie ADOR)

Secrétaire : M. David BASTIEN a été élu secrétaire de séance

Date d'envoi de la convocation : 19 octobre 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire, le compte-rendu du conseil municipal du 11 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée deux points supplémentaires :

- Décision budgétaire n°2
- Rallongement d'une partie de la dette consentie auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par HALPADES HAUTE SAVOIE

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité l'inscription des deux points précités.

DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

Approbation du rapport de la CLECT 2018

Lors de sa réunion du 4 septembre, la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) du Grand Annecy a présenté son rapport annuel 2018.

Ce document contient le tableau des allocations de compensations consolidées (AC) à partir des montants déjà votés en 2017 ;

Pour cette année, il a été prélevé la somme de 18 378 € pour la valorisation et la gestion des eaux pluviales urbaines.

A partir du 1^{er} janvier 2019, la collectivité prendra à sa charge l'entretien des voiries et le déneigement de la Zone d'activités d'Espace Leaders. En contrepartie, une allocation complémentaire de 60 618 € sera reversée par le Grand Annecy.

Les Allocations de compensation pour 2019, sont décomposées comme suit :

Allocation de compensation Année pleine au 21.12.2017	Valorisation Gestion des Eaux pluviales urbaines	Restitution entretien ZAE Effet 2019	Gros entretien des ZAE intercommunales Effet 2019	AC Année pleine 2018	AC finale 2019
910 887 €	18 378 €	37 975 €	22 643 €	953 126 €	892 509

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le rapport annuel 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées

Proposition de fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy et de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy.

Le 19 septembre 2018, La Préfecture de la Haute-Savoie, a pris un arrêté portant la modification de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy et de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy.

Cette modification du périmètre a été sollicitée en juin et juillet 2018 par des communes membres de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy et cette fusion est conforme aux objectifs de schéma de cohérence intercommunal.

Cette fusion concerne les compétences suivantes

- Développement économique ;
Aménagement de l'espace communautaire ;
- En matière d'équilibre social de l'habitat ;
- En matière de politique de la ville ;
- La Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ;
- Accueil des gens du voyage ;
- Collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Eau potable et assainissement
- Plan Climat air énergie territorial,

ainsi que des compétences optionnelles et facultatives.

Après discussions, l'Assemblée Municipale se prononce avec 14 « voix pour » et une abstention pour la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy et la Communauté de Communes des Sources du Lac.

Adhésion au Contrat Groupe d'Assurances des Risques Statutaires du CDG74

En 2015, la commune avait souscrit, par l'intermédiaire du Centre Départemental de Gestion de la Haute-Savoie, un contrat d'assurances statutaire (personnel titulaire et stagiaires à temps complet et agents rémunérés au moins 28 heures) qui prend en charge le remboursement d'une partie des salaires des agents en arrêts maladie, les arrêts maladie liés au service, maternité et longue maladie.

Ce contrat arrivant à échéance au 31 décembre 2018, il est proposé à la collectivité de renouveler son adhésion au contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'adhésion de la collectivité au contrat groupe d'assurances des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion 74.

Proposition d'avenant à un bail commercial

Depuis 2015, la commune loue au profit d'un Cabinet d'Etio-pathe un local commercial dans le bâtiment de la Poste. Aujourd'hui le loueur officie partiellement dans une autre structure et souhaite, en son absence, mettre son local à disposition d'un naturopathe.

Le bail en cours, ne permet pas cette possibilité excepté une dérogation autorisée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde au loueur la possibilité de mettre, en cas d'absence, son local à disposition d'un naturopathe.

Décision modificative n°2

Lors de l'établissement du budget primitif 2018, il avait été inscrit un montant provisoire pour notre participation au Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby, qu'il faut réajuster pour cette fin d'année.

L'assemblée municipale après avoir pris connaissance des montants proposés, adopte à l'unanimité la décision modificative présentée.

Rallongement d'une partie de dette auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par HALPADES HAUTE SAVOIE

Durant ces dernières années, la commune a apporté, pour partie, son cautionnement pour des contrats d'emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par HALPADES HAUTE-SAVOIE pour la construction de logement social.

Dans le cadre de la politique gouvernementale en faveur du logement social, HALPADES HAUTE-SAVOIE a la possibilité de renégocier 3 prêts (diminution du taux et allongement de la durée de remboursement pour un montant de 537 188 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et pour la part de son cautionnement, le rallongement des emprunts réalisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par HALPADES HAUTE-SAVOIE

DOSSIERS NON SOUMIS A DELIBERATIONS

Restitution à la commune du Pôle Culturel et sportif par le Grand Annecy

La Communauté de l'agglomération du Grand Annecy et les Communautés de Communes du Pays d'Alby, du Pays de Filière de la Rive Gauche du Lac d'Annecy et de la Tournette ont fusionné le 1^{er} janvier 2017. Le nouvel EPCI ainsi créé exerce l'ensemble des compétences dont disposaient précédemment chacun de ces établissements publics de coopération intercommunale.

Au préalable, ces 5 EPCI fusionnés ont procédé à la restitution de certaines compétences. Ainsi, le Conseil de Communauté du Pays d'Alby par délibération du 5 décembre 2016 a restitué la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs » aux communes membres de l'ex-CCPA à compter du 1^{er} janvier 2017. Le pôle culturel et sportif fait donc l'objet de cette restitution.

En conséquence, le Grand Annecy a émis un procès-verbal de transfert en pleine propriété du pôle culturel et sportif à la commune d'Alby sur Chéran.

Il conviendra a de s'assurer que toutes les écritures comptables entre le Grand Annecy et la collectivité soient prévues et entérinées par les deux parties pour permettre ledit transfert

Annexe à la Maison de Pays pour la Bibliothèque

Depuis plusieurs mois, il s'est engagé une discussion entre le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby et la commune pour permettre le transfert de la bibliothèque dans le bâtiment de l'Annexe de la Maison de Pays.

Aujourd'hui, les deux parties ne peuvent progresser dans ce dossier car il y a des interrogations sur la pleine propriété de ce bâtiment. Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby a interrogé les services du Grand Annecy sur cette question. Une réponse devrait être apportée dans les meilleurs délais.

Projet giratoire RD 1201- RD 31.

Les services du Conseil Départemental ont travaillé sur le projet de giratoire sur la RD 1201 – RD 31 au niveau de Crêt-Vial. Une réunion sera organisée prochainement pour étudier les solutions proposées.

Questions et informations diverses

Plans de Déplacements Urbains « PDU » : une concertation publique préalable est prévue sur ce sujet. Une réunion publique aura lieu à Alby le mardi 13 novembre à 19 h 00 à la Salle Plaimpalais.

Commission « Jeunes » : La Commission « Jeunes » vient de réaliser une fresque sur le mur de l'aire multisport (près de l'école primaire. Des élus souhaitent que le SIPA « réactive » le service jeunesse.

Rivière du Chéran : Le préfet de la Haute-Savoie a déclaré la rivière du Chéran en crise depuis le 26 octobre 2018. Les restrictions en matière de consommation d'eau sont renforcées.

Vidéo protection : La collectivité a été sollicitée par les services de Gendarmerie pour l'installation d'une vidéo protection à la hauteur du giratoire RD 3 – RD 63. Plusieurs communes du Pays d'ALBY sont également intéressées pour mettre en place sur leur territoire ce type d'installation. Cette acquisition pourrait être cofinancée par les services de l'Etat et la Région. L'assemblée inscrira cet équipement sur son budget 2019.

Sécurité Route de Saint-Félix : L'assemblée se prononce en faveur de la réalisation d'une étude pour sécuriser la route de Saint-Félix (flux de piétons important et circulation dense).

Accident de chasse : Suite à l'accident de chasse qui a coûté la vie à un vététiste en Haute Savoie, l'assemblée s'interroge sur le partage des bois et sentiers forestiers, notamment en fin de semaine. Il est rappelé que seule la Fédération de Chasse pourrait intervenir sur les jours de chasse autorisés.

Cérémonies diverses : Cérémonie du 11 novembre 2018 – Repas des Aînés le 09 décembre 2018 - Cérémonie des Vœux à la population le 11 janvier 2019

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 h 30**

Le Maire,

Jean-Claude MARTIN